



Règlementation sur la pêche sportive 2021-2022* Parc national des Pingualuit

1. DÉFINITIONS

Bénéficiaire: Une personnes inscrite comme bénéficiaire selon la *Loi sur les autochtones Cris, Inuit et Naskapis*.

Convention de la Baie James et du Nord Québécois (CBJNQ): Signée en 1975, la CBJNQ reconnaît notamment des droits et privilèges aux bénéficiaires inuits, leur confère un titre sur les terres de Catégorie I (pleine propriété) et des droits d'exploitation dans des aires d'intérêt définies, et ceci de manière exclusive en terres inuites de Catégories I et II. Le droit d'exploitation des bénéficiaires inuits est protégé par ce traité, sous réserve du principe de conservation.

Résident du Québec: toute personne non-bénéficiaire domiciliée au Québec et y ayant résidé pour une période de 183 jours dans l'année précédant l'activité de pêche sportive ou la demande de permis de pêche sportive.

* La réglementation sur la pêche sportive s'applique aux non-bénéficiaires, résidents ou non du Québec.

Ce document ne remplace pas la Règlementation sur la pêche sportive au Québec. Il est de votre responsabilité de prendre connaissance de la réglementation, de bien la comprendre et la respecter.

2. PERMIS

Pour pêcher sportivement à l'intérieur du parc national des Pingualuit, les visiteurs non-bénéficiaires doivent avoir en leur possession :

2 permis valides

permis de pêche sportive du Québec et l'autorisation de pêche sportive du parc

2.1 Permis provincial de pêche sportive du Québec (émis par le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, MFFP)

- Tout non-bénéficiaire pêchant sportivement au Québec doit avoir en sa possession un permis provincial valide de pêche sportive et respecter sa réglementation.

Prix des permis provinciaux de pêche sportive

Année 2021-2022, du 1 ^{er} Avril 2021 au 31 Mars 2022		
Prix par personne (Taxes incluses)		
	Résident	Non-résident
Pêche sportive (à l'exception du saumon atlantique)		
Annuel, moins de 65 ans	\$ 23.40	\$ 83.75
Annuel, 65 ans et plus	\$ 18.56	Non offert
7 jours consécutifs	Non offert	\$ 50.46
3 jours consécutifs	\$13.38	\$ 33.56
1 journée	Non offert	\$ 19.56

Consulter le site internet du MFFP : <https://www.mffp.gouv.qc.ca/faune/chasse/tarif-permis.jsp>

Où acheter ces permis?

- Se référer au site internet du MFFP pour repérer les agents de vente de votre région:
<http://www3.mffp.gouv.qc.ca/faune/permis/region.asp>
- Les visiteurs passant par Kuujuaq peuvent acheter leur permis provincial de pêche sportive à l'entreprise Avataa (voir la section Contacts).

2.2 Autorisation de pêche sportive du parc

Tout non-bénéficiaire, **pêchant à l'intérieur des limites du parc, doit avoir une autorisation valide de pêche sportive du parc.**

Prix des autorisations de pêche sportive du parc

Année 2021-2022, du 1 ^{er} Avril 2021 au 31 Mars 2022	
Prix par personne (Taxes incluses)	
1 journée	\$ 19.42
7 jours	\$ 97.17

Où acheter cette autorisation de pêche sportive?

Cette autorisation de pêche sportive peut être achetée au bureau du parc national des Pingualuit à Kangiqsujaq (voir la section Contacts).

3. PÉRIODE DE PÊCHE ESTIVALE ET LIMITES DE PRISE

Période de pêche sportive et espèces pouvant être pêchées en zone 23 Nord, spécifiquement pour le parc

Espèces	Période de pêche 2021-2022
Touladi*	Du 1 ^{er} juin au 6 septembre
Omble chevalier	

* Seulement un touladi d'une longueur de plus de 60cm peut être gardé.

4. PÉRIODE DE PÊCHE HIVERNALE

Veuillez noter que la **pêche blanche sportive n'est pas permise** à l'intérieur du parc pour les visiteurs non-bénéficiaires. Ceci s'applique également aux lacs et rivières à proximité des limites du parc ou dans le corridor d'accès.

5. POLITIQUE DU PARC

La politique du parc est applicable aux non-bénéficiaires.

- Afin de protéger la ressource en poissons, la limite de possession est de 3 poissons peu importe l'espèce, pour les espèces permises et en respectant la réglementation sur les limites de possession par espèce de la pêche sportive au Québec.
- Une fois la limite de possession atteinte, il n'est plus possible de pêcher sportivement selon la méthode de remise à l'eau.
- **Seulement 1 poisson des espèces permises peut être rapporté à l'extérieur du parc.** Tous les autres poissons pêchés sportivement et permis doivent être consommés sur place.
- La pêche sportive est permise seulement en zones d'ambiance et de services (ainsi, la pêche n'est pas permise en zones de préservation et de préservation extrême) (voir Annexe 2).

6. CONTACTS

MFFP Bureau régional du Nord-du-Québec - Kuujjuaq

851, rue Kaivivik Circle

CP 59

Kuujjuaq, Québec

J0M 1C0

Téléphone: (819) 964-2791

Ligne sans frais: 1-866-237-2442

Fax : (819) 964-2502

Site internet du MFFP: www.mffp.gouv.qc.ca

Avataa (Kuujjuaq)

Ouvert du Lundi au Vendredi de 9am à 5pm

5065 Stewart Lake Road

Kuujjuaq, Québec

J0M1C0

Téléphone: (819) 964-0131

Parc national des Pingualuit

CP Box 130

Kangiqsujaq, Québec,

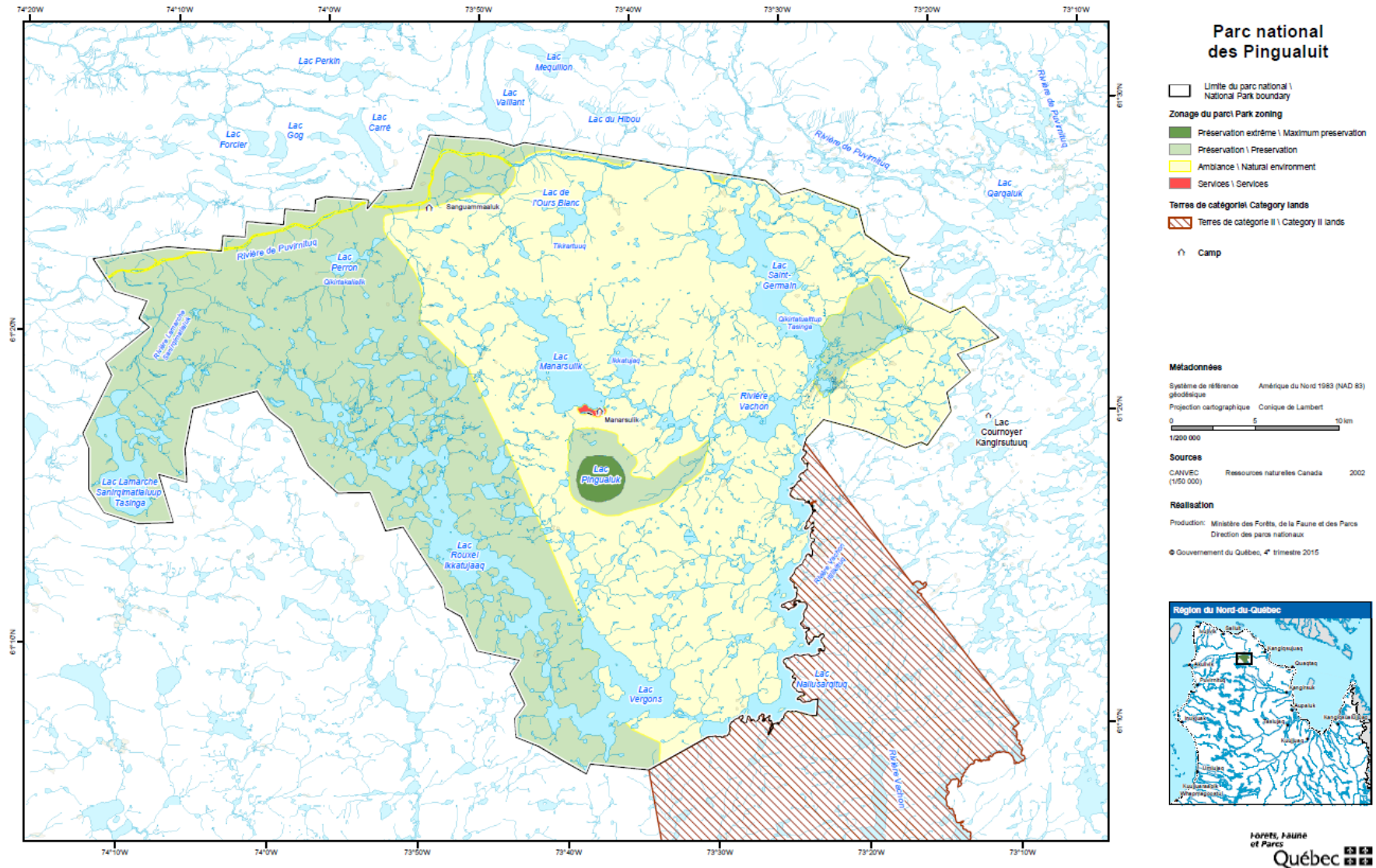
J0M1K0

Téléphone: (819) 338-3282

Fax: (819) 338-3397

Si vous êtes témoins d'activités illégales de pêche sportive ou tout non-respect des règles de pêche sportive, s'il-vous-plaît veuillez communiquer avec les agents de protection de la faune au bureau régional du Nord-du-Québec à Kuujjuaq (819) 964-2791.

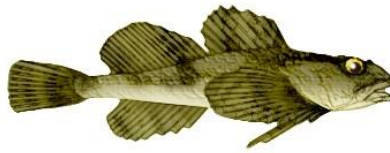
Annexe 1



POISSONS DES PARCS DU NUNAVIK



Grand brochet
Northern pike
Esox lucius



Chaboisseau arctique
Arctic sculpin
Myoxocephalus scorpioides



Chabot tacheté
Mottled sculpin
Cottus bairdii



Omble chevalier
Arctic char
Salvelinus alpinus



Saïda franc
Arctic cod
Boreogadus saida



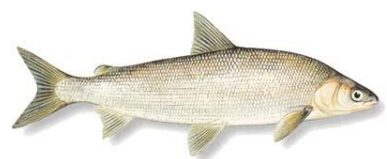
Cisco de lac
Cisco
Coregonus artedii



Omble de fontaine
Brook trout
Salvelinus fontinalis



Morue de l'Atlantique ou franche
Atlantic cod
Gadus morhua



Grand corégone
Lake whitefish
Coregonus clupeaformis



Ouananiche
Landlocked Atlantic salmon
Salmo salar



Chabot visqueux
Slimy sculpin
Cottus cognatus



Morue ogac
Greenland cod
Gadus ogac



Touladi
Lake trout
Salvelinus namaycush



Chaboisseau à quatre cornes
Fourhorn sculpin
Myoxocephalus quadricornis



Tricorne arctique
Arctic staghorn sculpin
Gymnocanthus tricuspis



Saumon atlantique
Atlantic salmon
Salmo salar



Chaboisseau à épines courtes
Shorthorn sculpin
Myoxocephalus scorpius



Omble moulac
Splake trout